



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 15 Novembre 2018

Compte-rendu affiché le : 23 novembre 2018

Date de convocation du conseil municipal : 08 octobre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Monsieur Sébastien DUMONT

Membres présents : M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; Mme Magnhia MENGUS ; Eliette CAMUT ; M. Sébastien DUMONT ; Rodolphe MILHAU

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Pierre SABATIER (Procuration Joseph RODRIGUEZ) ; Mme Isabelle PUJALTE (Procuration Sébastien DUMONT) ; Mme Louisiane DELMAS (Procuration Sophie SOUYRIS) ; M. Antonio GODOY (Procuration Bernard AUDRAN)

Membre absent : M. Éric PEROLAT ; M. Bernard GUY

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 18 octobre 2018.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I-Validation du rapport de la CLECT

II- Motion de soutien à l'AMF.

III – Adhésion à la mission facultative du CDG 34 - DPD

IV - Questions diverses :

Indemnité de conseil du Trésorier.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1: Validation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence périscolaire (garderie, cantine, activités périscolaires) à la Communauté de Communes du Clermontais (CCC) à compter du 1^{er} septembre 2018. Lors d'un transfert de compétence, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) se réunit pour déterminer le montant dû par la commune au titre du transfert. Dans son rapport définitif du 25 octobre 2018, la CLECT a évalué ce montant à 37 414 €. Cette somme sera retenue sur le montant versé, par la CCC, à la commune au titre de l'attribution de compensation qui compense la suppression de la taxe professionnelle.

Le rapport précise les cas dans lesquels ce montant du transfert de charges pourra être révisé, en cas de baisse significative, de fréquentation de la structure, du coût du repas, suite au changement de traiteur en septembre 2019.

Le rapport est validé à l'unanimité des membres présents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2: Motion de soutien à l'AMF.

Monsieur le Maire indique qu'il a été interpellé par l'AMF 34 (Association des Maires de France section Hérault) sur l'application de la directive Européenne du Temps de Travail (DETT) 2003/88/CE aux sapeurs-pompiers volontaires. Cette dernière, si elle est transposée dans le droit interne national, peut porter atteinte au fonctionnement du système de sécurité civil français. Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette motion de soutien.

Sa demande est accordée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3: Adhésion à la mission facultative du CDG 34 - DPD

La loi RGPD (Règlement général sur la protection des données) du 20 juin 2018 oblige les communes à nommer un DPD (Délégué à la protection des données) chargé, en toute impartialité, d'aider les communes et d'émettre des recommandations sur les mesures prises par la collectivité en matière de protection des données personnelles. Le CDG 34 a élaboré une mission facultative à laquelle les communes peuvent adhérer, moyennant un montant de 0.02% de la masse salariale. Le CDG 34 recrutera un DPD en interne qui sera mutualisé avec l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention et d'adhérer au dispositif.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4: Questions diverses

Indemnité du Trésorier : la délibération votée par le Conseil Municipal en début de mandat est valable pour toute la durée du mandat. Aussi nous abordons ce thème en questions diverses par soucis d'information des conseillers. L'indemnité reste donc à 100% du barème légal et sera mandatée au cours du mois de novembre.

Désignation des conseillers communaux qui siégeront à la future commission de réforme des élections. Pour rappel, cette commission se réunira au moins une fois par an et avant chaque scrutin pour contrôler les radiations et les inscriptions opérées par Monsieur le Maire. Elle est composée d'un délégué de l'administration, d'un membre désigné par le tribunal et d'un conseiller municipal. Il faut donc désigner un titulaire et un suppléant pour la commune:

- Titulaire : Eliette CAMUT
- Suppléant : Maghnia MENGUS

Le permis de construire de la future mairie a été accordé. Une fois la procédure de marché public entamée, nous afficherons les panneaux réglementaires.

Sophie SOUYRIS informe le conseil que la société HAS, qui doit réaliser des travaux chemin de la Californie connaît des difficultés financières. Il faudra vérifier les pièces du marché pour analyser l'impact sur les travaux.

Par ailleurs, le directeur de la société DATV nous a transmis les devis pour l'installation de l'alarme dans l'extension des ateliers municipaux.

La séance est levée à 20h30